Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UNE QUINZAINE DE MOUTONS ATTAQUÉS AU PAYS D'EN HAUT EN QUELQUES MOIS :

Le lynx responsable de ces dommages pourra être abattu

12 moutons attaqués par un lynx cette année au Pays d'En Haut, 4 autres retrouvés morts : conformément au Concept lynx suisse, l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage a accepté le tir d'un lynx, sur requête du Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud. Cette décision est motivée par les dommages très importants constatés depuis le mois de juin dans le région Villeneuve-l'Hongrin.

Quelques 1000 moutons estivent chaque année dans cette région. L'an passé, le lynx avait déjà tué 3 animaux auxquels s'ajoutent depuis le mois de juin dernier, 12 moutons attaqués de manière certaine par un lynx et 4 autres retrouvés morts avec des blessures au cou suggérant une attaque par le même prédateur.

Le 4 septembre dernier, se basant sur le Concept lynx suisse, le chef du Département de la sécurité et de l'environnement demandait à l'OFEFP l'autorisation de tirer le lynx responsable de ces dommages ; l'OFEFP a donné son accord aujourd'hui, mais dans le respect de conditions précises. Le tir sera effectué par le surveillant permanent de la faune lorsqu'il surprendra le lynx en train de dévorer un mouton à l'intérieur du périmètre de tir défini.

Pour éviter de nouvelles attaques, un renforcement des mesures préventives a été décidé, des mesures soutenues par les moyens financiers et techniques mis à disposition par la Confédération afin de prévenir d'autres concentrations d'attaques de grands prédateurs.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 septembre 2000

Jean-Claude Mermoud, Conseiller d'Etat, 021 316 45 00 Cornelis Neet, Conservateur de la faune, 021 694 82 00 ou 079 327 42 52